



Les Loyalistes

INÉGALITÉS PERSISTANTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE METTANT EN PÉRIL LES DROITS HUMAINS ET FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

➤ INTRODUCTION.....	2
➤ PROPOS LIMINAIRES : LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 2018 À AUJOURD'HUI.....	3
➤ LA CONTINUATION DES INÉGALITÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME DISCRIMINATOIRE.....	16
➤ LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS.....	20
➤ CONCLUSION.....	25

INTRODUCTION

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie a été marquée par des heures sombres et des temps plus glorieux. En 1988, après quatre années de guerre civile causée par les revendications des indépendantistes et ayant fait plus d'une centaine de morts, toutes les forces politiques calédoniennes trouvent un accord de paix : les Accords Oudinot-Matignon. Cet accord a permis d'acter le partage équitable des pouvoirs et des géographies entre les indépendantistes et les non-indépendantistes. Il a ouvert trente-cinq années de paix qui ont permis le développement économique et social du territoire.

Cet accord a aussi initié un processus d'autodétermination inédit qui devait se conclure par le vote souverain, libre et éclairé des Calédoniens pour savoir s'ils voulaient rester ou non Français. Ce processus d'autodétermination, que les Nations Unies ont suivi avec rigueur et sérieux depuis 1988, était strictement encadré par les normes nationales et internationales.

En 1998, un nouvel accord politique, l'Accord de Nouméa, a été signé par toutes les forces politiques calédoniennes. Cet accord a offert à la Nouvelle-Calédonie la plus large autonomie jamais accordée à une collectivité territoriale française. Cet accord a mis en place de nouvelles institutions et a reconnu de nouveaux droits juridiques aux Kanak. Il a par ailleurs, nous y reviendrons plus tard, créé de fortes inégalités entre Calédoniens.

L'Accord de Nouméa a surtout établi les règles pour conclure le processus d'autodétermination initié dix ans plus tôt. Il a établi les règles de vote lors des référendums. Il a établi le nombre de votes nécessaires. Il a aussi établi la marche à suivre une fois que les Calédoniens auront voté pour savoir s'il voulait rester Français ou non.

Cet accord a été mis en œuvre par l'État, les indépendantistes et les non-indépendantistes. Il a été accompagné d'investissements massifs de la part de l'État, largement financés par les contribuables métropolitains, qui ont permis un fort développement économique. Dans le même temps, la France a financé la création d'infrastructures routières, la construction d'écoles et de structures de soins sur tout le territoire et soutenu l'industrie minière qui est le poumon économique de l'île, en aidant d'ailleurs les indépendantistes à accéder à des responsabilités politiques et économiques qu'ils n'avaient pas auparavant.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

2018 & 2020 : LES CALÉDONIENS VOTENT SOUVERAINEMENT POUR RESTER FRANÇAIS

Le 4 novembre 2018, les Calédoniens votent majoritairement pour rester Français. Sur les 141 099 Calédoniens qui se sont rendus aux urnes, 78 734 ont voté pour le maintien du territoire au sein de la République française, soit 56,67 % des votants[1]. Ce vote acte pour la troisième fois depuis 1958 la volonté souveraine des Calédoniens de demeurer au sein de la République.

Le 4 octobre 2020, les Calédoniens votent une nouvelle fois majoritairement pour rester Français. Sur les 154 918 Calédoniens qui se sont rendus aux urnes, 81 503 ont voté pour le maintien du territoire au sein de la République française, soit 53,26 % des votants[2]. Ce vote acte pour la quatrième fois depuis 1958 et pour la deuxième fois en deux ans, la volonté souveraine des Calédoniens de demeurer au sein de la République.

Contrairement à la précédente consultation, ce référendum a été entaché de plusieurs incidents graves. Les indépendantistes ont organisé durant la journée de vote des manifestations politiques et des opérations d'intimidation dans la périphérie de Nouméa, là où les gains électoraux pour eux sont les plus importants. Ces actions, considérées comme des menaces, ont été largement dénoncées par les non-indépendantistes. Des critiques confirmées par la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation du 4 octobre, présidée par le conseiller d'État Francis Lamy : « *Dans le Grand Nouméa la commission de contrôle a constaté que de nombreux véhicules arborant le drapeau indépendantiste ont circulé en klaxonnant pendant la journée, s'arrêtant devant les bureaux de vote avant de repartir vers d'autres bureaux de vote. Devant plusieurs bureaux de vote a également été observé le stationnement de groupes pouvant compter jusqu'à plusieurs dizaines de personnes déployant ces drapeaux. Au total de nombreux bureaux de vote du Grand Nouméa ont été concernés. Bien que s'étant produits à l'extérieur des bureaux de vote, ces agissements, qui sont une nouveauté par rapport au référendum de 2018, ont pu être perçus ponctuellement, en raison de leur ampleur et de leur caractère continu, comme une pression sur des électeurs* »[3].

[1] Journal officiel de la République française, N° 257, 7 novembre 2018. Consultable [ici](#).

[2] Journal officiel de la République française, N° 245, 8 octobre 2020. Consultable [ici](#).

[3] [La commission de contrôle regrette les perturbations aux abords de bureaux de vote, Nouvelle-Calédonie 1ère](#), 5 octobre 2020.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

VALIDATION DE LA DATE DU 3ÈME RÉFÉRENDUM : UNE DÉCISION COLLÉGIALE

À la suite du deuxième référendum, les indépendantistes pensent être en position de force sur le plan politique. Ils demandent donc à l'État de rapidement définir une date de vote pour le troisième et dernier référendum d'autodétermination. Les élus calédoniens sont donc invités à Paris par le Premier ministre en mai 2021 pour définir cette date.

L'arbitrage du président de la République place la date de l'ultime vote au 12 décembre 2021, considérant, comme le rappelle Sébastien Lecornu, alors ministre des Outre-mer, « *que l'intérêt général commandait de faire cette consultation référendaire le plus rapidement possible* »[4]. Afin de s'assurer que cette date fasse consensus, sa validation est proposée au congrès de la Nouvelle-Calédonie, qui est dirigé par les indépendantistes. Le congrès, à majorité indépendantiste, vote en faveur de la date du 12 décembre 2021[5]. La date de ce troisième référendum est donc une décision collégiale.

LES ERRANCES POLITIQUES PRÉ-RÉFÉRENDAIRES DES INDÉPENDANTISTES

À la suite du deuxième référendum, les indépendantistes font face à de nombreuses critiques en raison de leur mauvaise gestion. D'abord, ils perdent beaucoup de crédibilité au moment de la vente de l'usine du sud. Opposés à l'offre de reprise choisie par le propriétaire de l'usine, Vale, les indépendantistes transforment la cession en enjeu politique. Les mobilisations du groupe « Usine du sud : usine pays », soutenues par les indépendantistes, deviennent de plus en plus violentes, au point de dégénérer, en décembre 2020, en émeutes. Au grand dam des trois mille familles que fait vivre l'usine, dont l'avenir est pris en otage par la posture politicienne de certains élus du FLNKS. L'entêtement idéologique des indépendantistes maintient la Nouvelle-Calédonie dans une situation insurrectionnelle, qui préfigure celle rencontrée le 13 mai 2024.

Après avoir atteint des paroxysmes de violence, la situation finit par revenir au calme au début de l'année 2021. Cependant, cet épisode marque profondément les Calédoniens. Il démontre que certains responsables indépendantistes sont prêts à détruire une usine et mettre au chômage des milliers de travailleurs pour des raisons idéologiques. Les Calédoniens se rappellent aussi que lorsque les indépendantistes n'ont pas les arbitrages qu'ils souhaitent, ils n'hésitent pas à user de violence, même si cette dernière touche des populations civiles étrangères au conflit.

[4] Dépêche AFP, 2 juin 2021.

[5] Référendum 2021 : avis favorable du Congrès sur le projet de décret organisant le scrutin, Nouvelle-Calédonie 1ère, 23 juin 2021.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

C'est le cas des habitants du Mont-Dore qui vécurent dans des conditions particulièrement sensibles les semaines d'affrontements.

Alors que la séquence est pourtant déjà singulièrement négative pour eux sur le plan politique, les indépendantistes décident de politiser plus encore ce sujet en faisant chuter le gouvernement de Thierry Santa. Officiellement parce qu'une « *crise de confiance s'est installée au moment où il faut préparer sereinement l'avenir* »[6]. Officieusement, pour éviter le rachat définitif de l'usine du sud. Au moment où le territoire affronte une situation économique très compliquée en raison de la crise sanitaire que la planète subit avec l'épidémie du Covid-24, les indépendantistes décident d'y ajouter une crise institutionnelle.

Les divergences entre les différents partis politiques vont conduire à une absence de gouvernement local de plus de cinq mois. Une situation incompréhensible pour les Calédoniens qui discrédite les indépendantistes. Ces conflits internes au FLNKS vont d'ailleurs réveiller, chez une partie de leur électorat, de nombreux doutes sur leur sérieux, mais aussi sur leur capacité à diriger le territoire en cas d'indépendance.

Peu après, deux rapports de la Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie critiquent les politiques publiques minières mises en place par les indépendantistes dans la province Nord, qu'ils dirigent depuis 1988. Dans un premier rapport, la Chambre annonce que la Sofinor est criblée de dettes – près de 11 milliards de dollars, soit 120 % du PIB calédonien – et que des irrégularités manifestes existent dans sa gouvernance[7]. Dans un second rapport, elle juge « *vague et non formalisée* »[8] la « doctrine nickel ». Elle remet aussi en question son efficacité puisqu'elle constate que « *le modèle économique sur lequel repose une partie de la doctrine nickel – le retour des dividendes vers la collectivité publique – n'est pas confirmé dans la pratique, les participations de la province Nord dans le secteur industriel du nickel se traduisant par une appropriation des bénéfices par la Sofinor et une socialisation des pertes par la province Nord* »[9]. Ces communications portent un grand coup aux ambitions des indépendantistes en matière d'autonomie financière. Elles confirment aussi que la vision de la finance par les indépendantistes est dépassée, remettant en question par la même occasion leurs compétences en matière de gestion économique.

[6] Communiqué de presse de l'UNI et de l'UC-FLNKS, 2 février 2021. Consultable [ici](#).

[7] Rapport de la Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie sur la Sofinor, 22 avril 2021. Consultable [ici](#).

[8] Rapport de la Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie sur le secteur du nickel en Province Nord, 2 mai 2021. Consultable [ici](#).

[9] Ibidem.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Enfin, l'ultime coup de semonce à l'encontre de la popularité du projet indépendantiste, déjà fortement dégradée par les récents événements cités, est l'œuvre de la Covid-19. Covid-free depuis deux ans, la Nouvelle-Calédonie est peu vaccinée lorsque le virus entre sur le territoire à l'été 2021. Cela va conduire à une explosion des contaminations qui vont rapidement saturer les infrastructures hospitalières locales. Au plus fort de la crise sanitaire, la Nouvelle-Calédonie reçoit alors une aide massive de l'État : prêts garantis pour les entreprises, financements supplémentaires pour boucler le budget des institutions, déploiement de la réserve sanitaire pour combler les manques d'effectifs, partage massif de matériel médical et surtout envoi gratuit de centaines de milliers de doses de vaccins. Le soutien de la France sauve le territoire d'une catastrophe humaine sans précédent. Un engagement qui rappelle alors à tous les Calédoniens la chance d'appartenir à un pays structuré, riche et puissant comme la France. En période de campagne référendaire, cette action de l'État handicape la communication des indépendantistes qui se trouvent acculés politiquement. Lucides sur les faibles chances de succès lors de la dernière consultation, ils vont alors tout tenter pour éviter le jugement des urnes.

BOYCOTT DU 3ÈME RÉFÉRENDUM, UN PRÉTEXTE FALLACIEUX

Comprenant qu'ils sont dans une position politique très négative, les indépendantistes vont tout faire pour reporter le dernier référendum. Ils prennent donc comme prétexte la situation sanitaire pour justifier cette demande de report du référendum. Une inquiétude que les autorités politiques nationales entendent puisqu'elles annoncent que la troisième consultation se déroulera uniquement si les conditions sanitaires le permettent.

Toutefois, le taux d'incidence qui s'est vite emballé après l'entrée du virus sur le territoire à l'été 2021, chute tout aussi brusquement en octobre. Comprenant qu'ils n'auraient pas gain de cause, le 20 octobre, les indépendantistes appellent leurs électeurs à ne pas participer à la consultation[10]. De la même manière qu'ils n'ont pas souhaité faire face à une défaite démocratique quasi certaine aux élections territoriales de 1984 et au référendum d'autodétermination de 1987, les indépendantistes fuient une nouvelle fois les urnes de peur de perdre.

[10] [En Nouvelle-Calédonie, le FLNKS appelle à ne pas participer au référendum sur l'indépendance](#), Le Monde, 27 octobre 2021.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Rapidement, l'idée que la non-participation d'une partie des électeurs puisse délégitimer la consultation est écartée par l'État. Le ministre des Outre-Mer, Sébastien Lecornu, est limpide sur le sujet : « *la non-participation est un droit en démocratie (...) Le fait de ne pas participer n'emportera pas de doute sur la sincérité du scrutin et cela n'empêche pas qu'il soit légitime au sens juridique du terme* »[11].

À quelques semaines du vote, les indépendantistes changent d'argument pour justifier leur exigence de report de la consultation. S'appuyant sur la décision du Sénat Coutumier, qui a décrété un deuil coutumier d'un an[12], ils annoncent que le maintien du vote serait un affront fait au peuple kanak. Un chantage politique et une instrumentalisation éhontée de la culture kanak auxquels l'État résiste. Par la voix du Haut-Commissaire, Patrice Faure, l'État annonce le maintien du scrutin au 12 décembre[13].

3ÈME RÉFÉRENDUM : UN RÉSULTAT CLAIR, VALIDÉ PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES

Le 12 décembre 2021, la dernière des trois consultations prévues par l'Accord de Nouméa a lieu. Cette consultation se déroule sans accroc, notamment grâce à la présence de nombreuses forces de l'ordre sur tout le territoire. La participation à ce scrutin est faible puisque l'électorat indépendantiste décide de ne pas voter. Il est important de noter que l'abstention concerne les électeurs indépendantistes, et non les Kanak. De nombreux Kanak, notamment non-indépendantistes, se sont librement rendus aux urnes pour voter ce jour-là. Les indépendantistes ont instrumentalisé leur boycott politique pour faire croire qu'il s'agissait d'un boycott du peuple premier. Ce qui n'est pas le cas !

Sur les 80 881 électeurs qui se déplacent, 75 720, soit 96,5 % d'entre eux, votent en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française[14]. Ce vote acte pour la cinquième fois depuis 1958, et pour la troisième fois en quatre ans, la volonté souveraine des Calédoniens de demeurer au sein de la République. Après plus de trente années de statut transitoire, la Nouvelle-Calédonie choisit souverainement, librement et de manière éclairée de s'émanciper dans la France et reste, de manière définitive, un territoire de la République. Ce référendum n'a fait l'objet d'aucune contestation de la part des organisations nationales et internationales.

[11] Référendum en Nouvelle-Calédonie : le résultat sera « légitime » malgré la pression des indépendantistes, Paris Match, 14 novembre 2021.

[12] Le sénat coutumier décrète un "deuil kanak" d'une année et se positionne en faveur du report du référendum, Nouvelle-Calédonie 1ère, 9 novembre 2021.

[13] Le haut-commissaire de la République Patrice Faure annonce le maintien du référendum au 12 décembre, Nouvelle-Calédonie 1ère, 12 novembre 2021.

[14] Journal officiel de la République française, N° 292, 16 décembre 2021. Consultable [ici](#).

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

LA RADICALISATION DES INDÉPENDANTISTES

Après leur troisième défaite lors des référendums d'autodétermination, les indépendantistes se retrouvent dans une situation politique compliquée. Notamment parce qu'ils ont appelé au boycott de la dernière consultation et que leur base électorale a été privée de son combat politique. Alors qu'ils se retrouvent face à l'échec de leur projet politique, ils vont radicaliser leur discours et leur mouvement politique.

Ils radicalisent d'abord leur discours en multipliant les propos extrêmes. En comparant la France au régime nazi ou poutinien (Daniel Goa)[15], en rejetant catégoriquement le résultat du troisième référendum (Roch Wamytan)[16], en expliquant que le quota de tolérance de blancs était atteint en Nouvelle-Calédonie (Roch Wamytan)[17], en affirmant qu'il leur est possible de sacrifier 1 000 jeunes Kanak pour la cause de l'indépendance (Dominique Fochi)[18] ou en menaçant directement leurs opposants politiques (Florent Eurisouké)[19]. En tenant ces discours, les élus du FLNKS creusent pendant plusieurs mois un fossé de plus en plus profond entre les populations kanakes et non Kanak. Cette ethnicisation du discours indépendantiste exalte le nationaliste identitaire de la base électorale du FLNKS, l'encourageant à radicaliser ses positions contre les autres communautés et fracturant plus encore la société calédonienne. Ce faisant, ces élus ont participé à effacer l'objectif du vivre-ensemble pour le remplacer dans le débat public par la primauté des intérêts du peuple kanak sur ceux des autres communautés. Un positionnement qui va à l'encontre de la philosophie de l'accord de Nouméa.

Par ailleurs, pour accompagner la radicalisation de leur discours, les indépendantistes vont créer, en novembre 2023, une organisation de terrain ayant pour objectif de mobiliser largement leur base politique. Cette organisation est la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), devient alors le bras armé du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). La CCAT, organisation créée par la frange radicale du mouvement indépendantiste, est responsable des exactions commises en Nouvelle-Calédonie depuis le 13 mai.

[15] « Elle [La France] a en 2022, le même comportement que l'Allemagne Nazi en 1940, ou celui de la Russie poutinienne en Ukraine », Daniel Goa, le 1er avril 2022 au 52e congrès de l'Union calédonienne à Voh.

[16] « Le référendum, on s'assoit dessus », Roch Wamytan, 13 avril 2024 à la manifestation de la CCAT.

[17] Propos tenus devant la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, avril 2023.

[18] Propos tenus devant la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, avril 2023.

[19] « On va finir par te trouver (...) Le jour où on vous trouve, on va plus parler. Il ne faudra pas pleurer », Florent Eurisouké, 15 avril 2024 sur ERSK TV.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Cette radicalisation du discours et du mouvement indépendantiste va à l'encontre de la philosophie de l'accord de Nouméa. Elle pousse d'ailleurs certains indépendantistes à renier les principes juridiques démocratiques fondamentaux. Ainsi, lors d'une manifestation de la CCAT le 13 avril 2024, Roch Wamytan déclare qu'il « *s'assoit sur les résultats des référendums* », niant ainsi l'expression démocratique des Calédoniens. Plusieurs responsables indépendantistes dénoncent aussi certaines promesses de l'Accord de Nouméa en refusant la modification du corps électoral calédonien, alors qu'ils avaient, pour certains d'entre eux[20], signé en faveur d'une restriction du corps électoral calédonien glissante sur 10 ans[21].

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE DÉGELANT LE CORPS ÉLECTORAL : UNE SOLUTION DÉMOCRATIQUE NÉCESSAIRE ET PROPORTIONNÉE POUR RÉPONDRE AU VOTE SOUVERAIN DES CALÉDONIENS

En Nouvelle-Calédonie, près de 42 000 Calédoniens, soit environ 20 % de la population locale, sont privés de leur droit de vote sans aucune possibilité de le recouvrer. Parmi ces 42 000 personnes, on compte 13 000 personnes majeures nées en Nouvelle-Calédonie depuis 1998, de parents qui ne sont pas citoyens calédoniens, et qui ne peuvent pas voter lors des élections locales alors qu'ils ont grandi et vivent en Nouvelle-Calédonie. Cette décision ne découle pas d'un arbitrage politique[22]. Depuis sa mise en œuvre, le gel est perçu comme une injustice par des dizaines de milliers de Calédoniens.

[20] Roch Wamytan, Paul Néaoutyine et Victor Tutugoro sont signataires de l'Accord de Nouméa et toujours élus en 2024.

[21] Article 2.2.1 de l'Accord de Nouméa, 5 mai 1998 : « *Comme il avait été prévu dans le texte signé des accords de Matignon, le corps électoral aux assemblées des provinces et au Congrès sera restreint : il sera réservé aux électeurs qui remplissaient les conditions pour voter au scrutin de 1998, à ceux qui, inscrits au tableau annexe, rempliront une condition de domicile de dix ans à la date de l'élection, ainsi qu'aux électeurs atteignant l'âge de la majorité pour la première fois après 1998 et qui, soit justifieront de dix ans de domicile en 1998, soit auront eu un parent remplissant les conditions pour être électeur au scrutin de la fin de 1998, soit, ayant eu un parent inscrit sur un tableau annexe justifieront d'une durée de domicile de dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection* ». Consultable [ici](#).

[22] Le gel du corps électoral a été imposé par la révision constitutionnelle de 2007, contre l'avis de l'ensemble des parlementaires calédoniens et sans concerter la population.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Dans un avis du 26 décembre 2023, le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, indique que « les règles actuelles régissant le régime électoral des assemblées de province et du Congrès s'écartent de manière particulièrement significative des principes d'universalité et d'égalité du suffrage »[23]. Considérant cette alerte qui explique que les prochaines élections locales en Nouvelle-Calédonie ne peuvent se tenir sans réforme du corps électoral, au risque qu'elles soient annulées, l'État initie une réforme constitutionnelle pour faire évoluer le corps électoral calédonien.

Cette réforme prévoyait de restreindre le corps électoral aux Calédoniens présents sur le territoire depuis dix ans. Comme le prévoyait l'Accord de Nouméa au moment de sa signature en 1998. Assouplir les conditions d'inscription sur les listes électorales à dix ans de résidence permettrait d'intégrer environ 25 000 personnes supplémentaires, dont les 13 000 natifs qui en étaient jusqu'à présent privés.

Cette réforme participe au processus de démocratisation de la Nouvelle-Calédonie puisqu'elle lui permet de rompre avec les dispositifs dérogatoires aux principes démocratiques. Elle répond à l'impératif juridique posé par le Conseil d'État qui a bien indiqué que la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie génère des inégalités particulièrement significatives vis-à-vis des principes d'universalité et d'égalité du suffrage. Au-delà d'être une nécessité juridique, cette réforme répondait aussi à une demande démocratique : celle des Calédoniens qui ont voté trois fois non aux référendums d'autodétermination et qui attendaient donc que les mesures transitoires exceptionnellement dérogatoires aux principes démocratiques mises en place par l'Accord de Nouméa soient supprimées.

Alors qu'elle a suivi un processus législatif respectueux de la démocratie et des règles de contradictoire politique les plus fondamentales, le projet de loi révisant le corps électoral calédonien est aujourd'hui suspendu en raison de la tentative de coup d'État des indépendantistes radicaux du 13 mai. Cette réforme avait pourtant été votée par le Sénat, où les indépendantistes sont représentés, et par l'Assemblée nationale.

[23] Avis relatif à la continuité des institutions en Nouvelle-Calédonie, Conseil d'État, 26 décembre 2023. Consultable [ici](#).

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE DÉGELANT LE CORPS ÉLECTORAL : UNE SOLUTION DÉMOCRATIQUE NÉCESSAIRE ET PROPORTIONNÉE POUR RÉPONDRE AU VOTE SOUVERAIN DES CALÉDONIENS

Historiquement, la souveraineté de la France en Nouvelle-Calédonie est jalousée par des puissances étrangères. Que ce soit parce qu'elles aspirent à tirer profit des atouts géographiques ou miniers du territoire ou parce qu'elles cherchent à instrumentaliser les conflits politiques locaux pour transformer la Nouvelle-Calédonie en un terrain de « proxy war », dans le but de déstabiliser la France comme le fait actuellement l'Azerbaïdjan.

Bien que l'Azerbaïdjan s'en défende et critique un narratif inventé sur ses ingérences étrangères en Nouvelle-Calédonie, de nombreux éléments démontrent son activisme aux côtés des indépendantistes radicaux depuis le milieu de l'année 2023.

Plusieurs réunions sont organisées à Bakou, sous l'égide du gouvernement azerbaïdjanais avec des élus et des militants de la frange radicale du mouvement indépendantiste en juillet 2023, en octobre 2023, en avril 2024 et juillet 2024. Par ailleurs, en décembre 2023, une Azerbaïdjanaise est arrêtée en Nouvelle-Calédonie alors qu'elle orchestrait des actions de déstabilisation lors de la visite du ministre des Armées sur le territoire à l'occasion du Sommet des Ministres de la Défense du Pacifique Sud. Fichée par les services de renseignement pour sa proximité avec les services de renseignement azerbaïdjanais, elle était prétendument présente sur le territoire pour réaliser des reportages pour l'agence de presse azerbaïdjanaise. Elle s'est en réalité rendue à plusieurs manifestations politiques dont une manifestation d'ampleur organisée par un parti politique indépendantiste radical.

À partir de la fin de l'année 2023, on constate la présence récurrente de drapeaux azerbaïdjanais dans les cortèges des manifestations organisées par la CCAT. Cette promotion du drapeau azerbaïdjanais est totalement inédite. On remarque aussi et pour la première fois en Nouvelle-Calédonie dans les manifestations indépendantistes organisées par la CCAT, des banderoles, parfois écrites en russe, à la gloire de Vladimir Poutine : « Poutine, bienvenue en Kanaky ».

Par ailleurs, entre les mois de novembre 2023 et mai 2024, l'activité sur les réseaux sociaux calédoniens, particulièrement TikTok, a largement augmenté. On a constaté la création de contenus d'une nouvelle forme : des vidéos de propagande créées grâce à l'intelligence artificielle. Ces vidéos sont rapidement devenues virales. Une partie d'entre elles étaient initialement diffusées depuis des comptes étrangers, notamment russes et azerbaïdjanais.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Ces vidéos correspondent, dans leur format et dans les messages qu'elles portent, à celles créées par les comptes azerbaïdjanais pour critiquer l'action de la France ou pour promouvoir le boycott des Jeux olympiques de Paris.

Cette stratégie coordonnée entre les militants indépendantistes et l'Azerbaïdjan, qui reprenait à son compte les méthodes d'influence russes, a permis d'installer un climat de défiance généralisé et une atmosphère tendue en Nouvelle-Calédonie qui ont directement conduit à l'insurrection du 13 mai. Dans une note d'analyse datée du 17 mai 2024[24], Viginum soulignait que l'ingérence azerbaïdjanaise s'est poursuivie pendant les émeutes. Elle note ainsi que plusieurs comptes, sur Facebook ou sur X, piloté depuis l'Azerbaïdjan par des relais du régime, ont participé à la propagation de fausses informations visant à accentuer le conflit alors en cours.

Le soutien de l'Azerbaïdjan aux indépendantistes radicaux est même revendiqué par ces derniers. Dans une interview à un journal local, Mickaël Forrest, secrétaire permanent pour les relations extérieures du FLNKS, a indiqué que l'Azerbaïdjan apportait aux indépendantistes radicaux un appui en « *termes logistiques et de communication* »[25].

13 MAI : UNE TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT DES INDÉPENDANTISTES RADICAUX

Dans les nuits des 13 et 14 mai, des milliers d'émeutiers indépendantistes pilotés par la CCAT ont déferlé sur l'agglomération de Nouméa avec pour mission de piller puis brûler les commerces, les institutions et les écoles. Faute de forces de l'ordre en nombre suffisant et prépositionnées stratégiquement sur zone pour apporter une rapide réponse aux premières attaques en cours, les émeutiers ont eu le champ libre pour piller et détruire. Parallèlement, ils ont installé des barrages pour bloquer les axes stratégiques menant aux aéroports, aux ports et aux centres hospitaliers, incapacitant la réponse sécuritaire des forces de l'ordre, notamment dans les quartiers nord de Nouméa et les villes de Païta et de Dumbéa. Sans l'organisation « spontanée » des Calédoniens non-indépendantistes pour protéger leurs quartiers dès le 14 mai au matin, le bilan humain aurait été catastrophiquement plus élevé.

L'envoi progressif de nombreuses forces de paix par l'État a ensuite permis de ramener un calme relatif sur le territoire au bout d'une dizaine de jours. La conduite des opérations de rétablissement de l'ordre par la France s'est faite dans un cadre juridique très strict. Les forces de l'ordre ont été exemplaires dans leurs manœuvres. À ce stade, aucune victime n'est à déplorer en raison d'une utilisation disproportionnée de la force.

[24] Sur X et Facebook, plusieurs manœuvres informationnelles d'origine azerbaïdjanaise ciblent la France dans le contexte des émeutes en Nouvelle-Calédonie, Viginum, 17 mai 2024. Consultable [ici](#).

[25] Bakou : « Un soutien logistique et de communication », Demain en Nouvelle-Calédonie, 30 août 2024.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la situation est revenue au calme dans les quartiers sud de Nouméa, qui restent toutefois sous tension. Des blocages sporadiques, pouvant durer plusieurs heures, voire la journée, continuent d'exister. Les quartiers nord de Nouméa, Dumbéa et Païta sont majoritairement dégagés, mais ces espaces sont complètement ravagés. À l'exception notable des maisons individuelles, tout a été brûlé : écoles, centres de soin, pharmacies, commerces, infrastructures publiques, parcs sportifs, etc. Par ailleurs, quelques zones demeurent toujours sous le contrôle des émeutiers dans ces localités.

À ce jour, les émeutes générées par les indépendantistes ont causé la mort de onze personnes, dont deux gendarmes. On estime le nombre de blessés à plus de 500 parmi les policiers et gendarmes. Depuis le début des événements, sur les 10 000 émeutiers estimés, moins de 2 000 individus ont été interpellés. Aujourd'hui, seule une petite centaine a été condamnée par la justice. L'institution judiciaire conserve son indépendance et prend le temps de mener des enquêtes sérieuses. Seules des condamnations envers des émeutiers confondus pour des faits graves, sur le fondement de preuves irréfragables, ont été rendues.

Huit responsables de la CCAT ont été arrêtés et traduits devant la justice, notamment pour complicité par instigation des crimes de meurtre et tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique ou encore association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime. Ces faits graves ont justifié leur placement en détention dans l'Hexagone, loin de la Nouvelle-Calédonie où leur influence néfaste aurait pu continuer de dégrader la situation sécuritaire et sociale de l'archipel.

En prenant le prétexte du dégel du corps électoral calédonien, les indépendantistes radicaux ont mobilisé leurs militants et organisé une insurrection destructrice et meurtrière. Cette insurrection est un coup d'État manqué des indépendantistes radicaux. En terrorisant la population, ils cherchent à faire fuir les populations non-indépendantistes pour renverser l'équilibre démographique qui ne leur est pas favorable et qui a mené aux trois échecs lors des consultations référendaires de 2018, de 2020 et de 2021.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE PLONGÉE DANS UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE SANS PRÉCÉDENT

En raison des émeutes, la Nouvelle-Calédonie fait face à une crise économique et sociale sans précédent. La stratégie des émeutiers indépendantistes consistant précisément à détruire l'économie calédonienne pour faire fuir les populations non-indépendantistes, et particulièrement les populations non-kanak, leurs exactions ont prioritairement visé le tissu économique et commercial calédonien.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

Des centaines de commerces et de bâtiments administratifs ont été réduits en cendres dans les nuits du 13 et du 14 mai, si bien qu'aujourd'hui l'économie calédonienne est complètement dévastée.

Les premières analyses sont catastrophiques : le coût de ces émeutes s'élève à 2,42 milliards de dollars. À taux nominal avant émeute, il est estimé à cinquante-quatre mois un taux de reconstruction de 60 %. On compte plus d'un millier d'entreprises détruites. 98 % d'entre elles se trouvent dans l'agglomération de Nouméa, centre névralgique de l'économie calédonienne. Sur les 64 000 emplois privés que compte la Nouvelle-Calédonie, plus de 32 000 ont été détruits. 50 % des Calédoniens employés dans le secteur privé sont donc au chômage. Les pertes d'emplois vont causer une baisse de la consommation entre 4 % et 8 % de la consommation annuelle des Calédoniens. Si la situation ne s'améliore pas à court terme, des centaines de nouvelles entreprises vont fermer et des milliers de personnes vont prochainement se retrouver au chômage.

Le secteur public est lui aussi très touché par la crise. Les collectivités, déjà fortement endettées, accusent un manque à gagner de près de 322 millions de dollars. Aujourd'hui, les budgets de ces institutions vont connaître des baisses drastiques en raison des pertes de recettes budgétaires. Au-delà d'amplifier la baisse généralisée de l'activité, cela va surtout se traduire par deux effets néfastes : la mise au chômage de milliers de personnes, soit parce que les institutions ne pourront plus payer les salaires, soit parce qu'elles ne verseront plus les subventions aux organismes parapublics et aux associations qui dépendent d'elles ; et l'arrêt du financement de politiques publiques essentielles à l'équilibre social de la Nouvelle-Calédonie.

Un autre sujet alarmant est celui de la santé. Deux dynamiques très inquiétantes sont en cours. La première est l'exode massif des personnels soignants. Très majoritairement d'origine européenne, les personnels soignants fuient le territoire à cause des insultes racistes et des attaques dont ils sont victimes. La Nouvelle-Calédonie se retrouve donc aujourd'hui dans une situation de pénurie de médecins et particulièrement de spécialistes dans des domaines très sensibles comme l'oncologie, la cardiologie ou la gynécologie. Cette absence de personnels soignants se fait déjà ressentir dans les communes du territoire où les médecins, les infirmières et les sages-femmes, tous majoritairement européens, ne veulent plus se rendre à cause des nombreuses agressions dont ils sont l'objet de la part des militants indépendantistes radicaux. Par conséquent, on constate une augmentation du nombre de morts en Nouvelle-Calédonie, faute de médecins pour soigner les Calédoniens malades ou blessés.

PROPOS LIMINAIRES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1998 À AUJOURD'HUI

La seconde dynamique inquiétante est la faillite à court terme du système social calédonien. La destruction des entreprises et des emplois a engendré une baisse importante des cotisations sociales et patronales. Par ailleurs, l'augmentation du chômage a accentué les dépenses du système social calédonien dont la santé financière était déjà mauvaise avant les émeutes. Par conséquent, dans les prochaines semaines, les aides sociales ne pourront plus être payées, les soins de santé ne seront plus remboursés et les pensions des retraités ne seront plus versées. La Nouvelle-Calédonie se dirige droit vers une crise humanitaire d'une gravité exceptionnelle.

Enfin, il faut s'inquiéter est la scolarité des élèves calédoniens. De nombreuses infrastructures scolaires, notamment les collèges, ont été détruites par les émeutiers indépendantistes. Alors que l'activité scolaire a dû être arrêtée pendant plus d'un mois à cause des émeutes, près de 8 000 élèves et étudiants n'ont toujours pas pu reprendre les cours, car leur établissement scolaire a été détruit. Une partie d'entre eux a été réaffectée vers d'autres établissements scolaires, mais la destruction par les émeutiers des transports publics empêche certains de se rendre dans leurs nouveaux établissements scolaires. La paupérisation prévisible de la Nouvelle-Calédonie va créer un terreau fertile pour un embrasement social encore plus violent que celui auquel nous venons d'assister. D'autant qu'il sera nourri du ressentiment des émeutes.

Sans une intervention financière massive et rapide, c'est tout le système économique et social calédonien qui va s'effondrer et qui risque de créer de nouveaux troubles encore plus importants que ceux qui ont ravagé le territoire ces dernières semaines.

LA CONTINUATION DES INÉGALITÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME DISCRIMINATOIRE

Article 2, alinéa 1 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

Article 3 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte ».

Article 25 « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restriction déraisonnables :

- a) De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;
- b) De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;
- c) D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».

L'Accord de Nouméa avait mis en place des dispositions juridiques et administratives exceptionnellement dérogoires aux principes démocratiques fondamentaux. Ces dérogations avaient été acceptées, lors de leur mise en place, en raison de leur caractère transitoire. Elles devaient être supprimées à la fin du processus d'autodétermination qui s'est conclu par les trois consultations référendaires de 2018, 2020 et 2021. Pourtant, en l'absence de réforme institutionnelle depuis 2021, le maintien de ces dispositions perpétue de fortes inégalités politiques, administratives et fiscales entre les Calédoniens. Ces inégalités vont à l'encontre des articles 2, 3 et 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

INÉGALITÉS SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

En Nouvelle-Calédonie, la loi reconnaît la légitimité du peuple kanak comme peuple premier de la Nouvelle-Calédonie. Dans la continuité de cette reconnaissance, l'Accord de Nouméa a donc institué un statut juridique particulier : le statut coutumier. Ce statut offre des droits supplémentaires aux personnes qui en sont titulaires. En effet, elles ont le droit d'être inscrites directement sur les listes électorales locales[26].

[26] L'inscription automatique des personnes de statut coutumier à leur majorité a été décidée par la loi organique du 21 avril 2018. Cette disposition administrative et politique ne concerne que les Kanak et reste encore aujourd'hui interdite aux autres jeunes majeurs issus d'autres ethnies.

LA CONTINUATION DES INÉGALITÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME DISCRIMINATOIRE

Elles bénéficient aussi d'un régime judiciaire particulier, dérogeant au droit civil commun. Enfin, elles profitent d'avantages fiscaux non négligeables lorsqu'elles habitent en terres coutumières.

Or, le statut de droit coutumier n'est accessible qu'aux Kanak. Dans la mesure où les Kanak représentent près de 38 % de la population, cela implique qu'une majorité de Calédoniens sont lésés, car ils ne disposent pas des mêmes droits politiques et économiques que les autres.

Dans la perspective de la construction d'un peuple commun, et sans remettre en question la légitimité du peuple premier calédonien, il convient de constater que les dispositions mises en place par l'Accord de Nouméa figent une inégalité entre Calédoniens selon leur origine ethnique.

INÉGALITÉS SELON L'ORIGINE NATIONALE

L'Accord de Nouméa a également mis en place des dispositions politiques et économiques discriminant les Calédoniens selon leur origine nationale. En effet, en créant une citoyenneté calédonienne propre, différente de la citoyenneté française, l'Accord de Nouméa a créé deux catégories de citoyens en Nouvelle-Calédonie. D'un côté des citoyens normaux qui bénéficient d'un ensemble de droits politiques, économiques et sociaux. De l'autre, des sous-citoyens qui sont privés de ces droits.

En effet, les personnes habitant en Nouvelle-Calédonie et ne disposant pas de la citoyenneté calédonienne font face à de nombreuses situations pénibles, dans lesquelles les discriminations qu'elles doivent affronter les ramènent à leur statut de sous-citoyen. Deux exemples probants existent. Premièrement, le fait qu'une large partie des Calédoniens ne puisse pas voter aux élections locales, en raison du gel du corps électoral. Secondement, le fait qu'une large partie des Calédoniens ne puisse pas accéder à certains métiers, en raison de la loi dite de « l'emploi local ».

Avec le projet de loi constitutionnelle réformant le gel du corps électoral, l'État avait initié la réduction de ces inégalités selon l'origine nationale, au moins sur le plan politique. Toutefois, les indépendantistes radicaux, défendant une ligne politique xénophobe, s'y sont opposés.

LA CONTINUATION DES INÉGALITÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME DISCRIMINATOIRE

GEL DU CORPS ÉLECTORAL : NÉGATION DES DROITS POLITIQUES FONDAMENTAUX

Une des principales inégalités toujours en place en Nouvelle-Calédonie est l'interdiction pour une importante partie de la population de voter ou d'être élu. C'est ce qu'on appelle le gel du corps électoral. En Nouvelle-Calédonie, plus de 40 000 Calédoniens, soit environ 20 % de la population locale, sont privés de leur droit de vote sans aucune possibilité de le recouvrer[27]. Ces personnes sont exclues de la vie politique et citoyenne calédonienne, car il leur est interdit d'accéder à la citoyenneté calédonienne, même pour certains Calédoniens étant nés en Nouvelle-Calédonie ou vivant sur le territoire depuis plus de vingt-cinq ans. Parmi ces personnes, on compte donc 13 000 personnes majeures nées en Nouvelle-Calédonie depuis 1998, de parents qui ne sont pas citoyens calédoniens, et qui ne peuvent pas voter lors des élections locales alors qu'ils ont grandi et vivent en Nouvelle-Calédonie.

Alors que la plus haute juridiction administrative française a indiqué que cette situation générerait des inégalités particulièrement significatives vis-à-vis des principes d'universalité et d'égalité du suffrage, le gel du corps électoral est toujours en place en Nouvelle-Calédonie et des dizaines de milliers de Calédoniens sont toujours privés de leur droit politique le plus fondamental : voter. Le gel du corps électoral représente une entorse inacceptable vis-à-vis des principes démocratiques les plus fondamentaux. Aujourd'hui, la parole et l'action de dizaines de milliers de personnes sont totalement ignorées ou empêchées. Le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans cette situation discriminatoire constitue une violation manifeste de l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

[27] Selon la considération du « gel glissant » qui prévalait au moment de l'Accord de Nouméa et les estimations du Sénat, environ 7 570 personnes auraient dû être privées de droit de vote en 2018, date de la première consultation. Avec la réforme constitutionnelle de 2007, et toujours selon les estimations du Sénat, près de 8 000 personnes en plus se retrouvent privées de vote, soit près de 16 000 personnes exclues de la première consultation référendaire. In fine, en 2018, la liste électorale générale (LEG) recensait 210 105 électeurs en Nouvelle-Calédonie lorsque la liste électorale spéciale pour la consultation (LESC) n'en admettait que 174 154. Soit 35 951 personnes privées de vote (20,6 % de la liste). En 2021, la LEG recensait 220 279 électeurs en Nouvelle-Calédonie lorsque la LESC n'en admettait que 185 004. Soit 35 275 personnes privées de vote (16 % de la liste). Via 4 novembre : quelque 175 000 électeurs, et 250 délégués pour contrôler le scrutin, Nouvelle-Calédonie 1ère, 3 septembre 2018 ; et Référendum 2021 : les chiffres à retenir concernant la liste électorale spéciale pour la consultation, Nouvelle-Calédonie 1ère, 7 octobre 2021.

LA CONTINUATION DES INÉGALITÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME DISCRIMINATOIRE

INÉGALITÉS SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Le fonctionnement des institutions politiques locales en Nouvelle-Calédonie génère aussi des inégalités selon l'origine géographique. En effet, depuis la mise en place du congrès, assemblée délibérative calédonienne votant les lois locales, les habitants de la Province Sud sont largement discriminés vis-à-vis des habitants des provinces Nord et Îles.

En effet, les cinquante-quatre sièges du Congrès sont répartis entre les trois assemblées provinciales : trente-deux sièges pour la Province Sud, soit 59 % des sièges ; quinze pour la Province Nord, soit 28 % des sièges ; et sept pour la Province des Îles, soit 13 % des sièges. Cette répartition est censée permettre une représentation proportionnelle des provinces. Or, avec 41 % des sièges du Congrès, les Provinces Nord et des Îles sont surreprésentées, que l'on prenne en compte leur poids électoral (36 % du corps électoral) – sur la base des élections provinciales de 2019 –, ou leur peuplement (25,2 % de la population)[28].

L'écart de représentation est totalement excessif entre un habitant de la province Sud et un habitant de la province des Îles Loyauté. Le rapport de représentativité électoral est de 2,42. C'est-à-dire que le vote d'un habitant de la province des Îles Loyauté a 2,42 fois plus de poids que celui d'un habitant de la province Sud. Pourtant, il s'agit de deux Calédoniens censés être égaux devant la loi.

Ce déséquilibre dans la représentation des provinces pose un réel problème de représentation politique. À titre d'exemple, aux dernières élections provinciales, les Loyalistes héritent de 25 sièges au congrès alors que les indépendantistes, qui comptabilisent plus de 18 000 voix de moins (soit 16 % des suffrages) récupèrent, eux, 26 sièges. Il s'agit d'une aberration politique et une négation de l'expression démocratique qui conduisent le camp largement battu par les urnes à diriger quand même les institutions locales.

[28] *Via* Chiffres nouvelle-caledonie.gouv.fr, consultable [ici](#), et Recensement Isee de 2019, consultable [ici](#).

LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

Depuis le 13 mai, la Nouvelle-Calédonie fait face à une situation politique, économique, sociale et sécuritaire extrêmement précaire. La tentative de coup d'État perpétrée par les indépendantistes radicaux a placé le territoire en état de guerre civile. Durant cette période, un certain nombre de droits fondamentaux des Calédoniens, consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ont été bafoués par les miliciens indépendantistes.

L'ÉTAT A DÉCRÉTÉ L'ÉTAT D'URGENCE POUR RÉTABLIR L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DES CALÉDONIENS

Article 4 : « Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les États parties au présent Pacte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale ».

Le déclenchement de l'État d'urgence, le 15 mai, s'est fait à la demande des élus calédoniens. Cette mesure exceptionnelle, utilisée uniquement huit fois par le Gouvernement sur le territoire national depuis 1958, a permis d'apporter une réponse rapide et efficace pour commencer à restreindre les actions des émeutiers. Cette mesure n'aura duré que dix jours avant d'être levée.

Grâce à cette mesure, l'État a pu rétablir l'ordre. La conduite des opérations de rétablissement de l'ordre par la France s'est faite dans un cadre juridique très strict. Les forces de l'ordre ont été exemplaires dans leurs manœuvres. À ce stade, aucune victime n'est à déplorer en raison d'une utilisation disproportionnée de la force.

Sans cette intervention décisive et juste de l'État, la situation insurrectionnelle aurait perduré et les Calédoniens auraient été maintenus dans une situation sécuritaire très dégradée. L'intervention salvatrice de l'État a ramené l'ordre en Nouvelle-Calédonie et permis à la Justice de commencer son travail d'enquête.

LES INDÉPENDANTISTES RADICAUX INSTRUMENTALISENT LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Article 5, alinéa 1 et 2 : « Aucune disposition du présent Pacte ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et des libertés reconnus dans le présent Pacte ou à des limitations plus amples que celles prévues audit Pacte.

LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

Il ne peut être admis aucune restriction ou dérogation aux droits fondamentaux de l'homme reconnus ou en vigueur dans tout État partie au présent Pacte en application de lois, de conventions, de règlements ou de coutumes, sous prétexte que le présent Pacte ne les reconnaît pas ou les reconnaît à un moindre degré ».

Les élus indépendantistes radicaux instrumentalisent le droit international pour justifier les exactions qu'ils commettent. Prenant prétexte du droit à l'autodétermination des peuples premiers, ils ont récemment mobilisé leurs militants dans le but que ces derniers commettent des exactions.

Pourtant, la France a suivi rigoureusement les normes nationales et internationales en matière de droit à l'autodétermination. Le processus d'autodétermination calédonien, mis en place depuis 1988, est salué pour son sérieux et sa transparence par les Nations Unies. Il a été déployé dans le strict respect de la loi. Les indépendantistes radicaux, qui ont échoué à gagner l'indépendance de manière démocratique, ont donc fait le choix de la violence et de la destruction pour arracher par la force ce qu'ils n'ont pas été capables de gagner par les urnes.

Les indépendantistes radicaux tentent de camoufler ce passage en force par un narratif victimaire dans lequel leur droit à l'autodétermination serait bafoué. Ce qui n'est pas vrai. La résolution 1541 explique clairement que le maintien d'un territoire non-autonome au sein de sa puissance administrante est une voie légale pour conclure un processus d'autodétermination. C'est d'ailleurs cette voie que les Calédoniens ont choisie en votant non au projet d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie en 1958, en 1987, en 2018, en 2020 et en 2021.

LES HABITANTS AU SUD DU MONT-DORE RETENUS EN OTAGE PAR LES MILICIENS INDÉPENDANTISTES

Article 9, alinéa 1 : « *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévue par la loi* ».

Article 12 : « *Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un État a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence.*

Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien.

LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par le présent Pacte.

Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays ».

Depuis le 8 mai, soit plus de cinq mois, la situation au sud du Mont-Dore, commune du sud de la Nouvelle-Calédonie, est très dégradée. Plus d'une dizaine de milliers d'habitants sont coupés du monde depuis le début des émeutes. L'unique route qui mène du Mont-Dore à Nouméa est bloquée par les indépendantistes radicaux de la tribu de Saint-Louis qui font régner la terreur. Ils arrêtent, volent, humilient et molestent les habitants qui se risquent à tenter la traversée de cette route pour aller travailler, faire leurs courses ou aller chez le médecin. De nombreux délits et crimes sont répertoriés depuis le début de l'insurrection.

Cette prise en otage des habitants au sud du Mont-Dore a des répercussions très graves. D'abord, elle est une violation manifeste de la liberté de circuler de ces personnes. Ensuite, cette situation engendre des pénuries de nourriture, de médicaments ou de carburant dont souffrent les populations civiles. L'impossibilité de se déplacer pour les habitants au sud du Mont-Dore les empêche également de consulter des personnels soignants, ce qui fait peser des risques importants sur leur santé. Enfin, plusieurs centaines d'enfants ne peuvent plus se rendre à l'école, au collège ou au lycée.

Malgré plusieurs tentatives courageuses, l'État n'arrive pas à reprendre le contrôle de cette localité où les indépendantistes radicaux n'hésitent pas à tirer à l'arme lourde sur les forces de l'ordre.

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET SPIRITUELLES VISÉES PAR LES MILIENS INDÉPENDANTISTES

Article 18, alinéa 1 : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ».*

Dans les semaines qui ont suivi le début de l'insurrection, les militants indépendantistes radicaux ont attaqué des lieux de cultes. Depuis le 13 mai, ce sont six églises qui ont été pillées et incendiées. Au moins deux de ces églises ont été complètement détruites

LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

par les flammes. Ces destructions s'accompagnent souvent d'inscriptions sur les murs insultant les chrétiens. Un temple bouddhiste a également été incendié et détruit. On compte aussi deux temples maçonniques détruits à la suite de l'insurrection indépendantiste. De nombreux tags ont été effectués par les miliciens indépendantistes dans l'agglomération de Nouméa visant les membres de la franc-maçonnerie en Nouvelle-Calédonie et critiquant l'institution.

Ces attaques ciblées des miliciens indépendantistes sont des attaques délibérées contre les libertés religieuses. Elles font peser un risque majeur sur les communautés religieuses en Nouvelle-Calédonie qui se sentent persécutées.

LES ÉLUS NON-INDÉPENDANTISTES SONT LA CIBLE D'INSULTES ET DE MENACES DE MORT RÉCURRENTES

Article 19, alinéa 1 : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions* ».

De nombreux élus calédoniens non-indépendantistes ont été victimes d'attaques physiques et de menaces de mort par les militants indépendantistes radicaux depuis le début de l'insurrection. Une partie d'entre eux est d'ailleurs désormais sous protection policière continue pour préserver leur intégrité physique. C'est notamment le cas de la Présidente de la province Sud, Sonia Backès, du député de la première circonscription de la Nouvelle-Calédonie, Nicolas Metzdorf, ou encore de la Vice-présidente du parti non-indépendantiste le Rassemblement-LR, Virginie Ruffenach.

Par ailleurs, les proches de ces personnalités politiques ont également été visés. Les miliciens indépendantistes radicaux s'en sont pris au père de Sonia Backès en mettant le feu à sa maison dans la nuit du 13 mai, alors qu'il se trouvait dedans avec sa femme. Par ailleurs, les parents de Nicolas Metzdorf ont été agressés et menacés de mort sur leur propriété dans le nord de la Nouvelle-Calédonie.

Ces agressions visent à installer un climat de peur généralisé afin de terroriser les populations à des fins politiques. Les indépendantistes radicaux cherchent ainsi à faire fuir la population non-indépendantistes pour inverser les équilibres démographiques, et donc politiques, sur le territoire.

LE COUP D'ÉTAT INDÉPENDANTISTE MENACE LES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX DES CALÉDONIENS

LES MILIENS INDÉPENDANTISTES PRÔNENT LA VIOLENCE ET FONT L'APOLOGIE DU NAZISME

Article 20, alinéa 1 et 2 : « *Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi.*

Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».

Plusieurs responsables de la mouvance indépendantiste radicale ont tenu des propos prônant la violence avant, pendant et après l'insurrection. Avant les émeutes, certains appelaient à « brûler Nouméa » au cours d'une manifestation publique. Cela a été en partie réalisé par les miliciens indépendantistes qui pillent, saccagent et brûlent des commerces, des écoles, des églises ou encore des bâtiments administratifs dans l'agglomération de Nouméa depuis le 13 mai dernier. Dominique Fochi, responsable de la CCAT, a même indiqué devant l'Assemblée nationale que les indépendantistes étaient prêts à sacrifier 1 000 jeunes pour leur lutte. Une fois encore, plusieurs jeunes indépendantistes radicaux ont trouvé la mort dans les émeutes pilotées par les responsables de la CCAT.

Enfin, à plusieurs reprises, les miliciens indépendantistes ont fait l'apologie du nazisme. D'abord, en arborant des croix gammées sur leur visage pendant les exactions ou en taguant ces croix gammées sur des murs. Ensuite, en tenant des propos racistes et xénophobes, demandant la mort ou l'exode des Calédoniens blancs de peau.

CONCLUSION

La situation de la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui critique sur le plan économique. La destruction méthodique de l'économie organisée par les indépendantistes radicaux de la CCAT précipite la Nouvelle-Calédonie dans une crise sociale sans précédent. L'augmentation du chômage causée par la destruction des entreprises par les militants indépendantistes radicaux place des dizaines de milliers de Calédoniens dans une situation très précaire, sans perspective de nouvelles opportunités d'emplois. Les aides sociales ne pourront bientôt plus être versées, faute de financements nécessaires. La réduction drastique de l'offre de soin, en raison de la destruction des centres de soin et de la fuite des personnels soignants qui sont régulièrement agressés par les militants indépendantistes, fait aujourd'hui peser des risques sanitaires terribles sur les Calédoniens.

Sans l'accompagnement de l'État depuis le début de l'insurrection, la Nouvelle-Calédonie aurait sombré dans le chaos. Grâce au soutien financier massif de la France, la Nouvelle-Calédonie survit et surtout, les Calédoniens les plus précaires sont soutenus financièrement et socialement dans cette période difficile. Grâce aux forces de paix envoyées par la France, les Calédoniens ont retrouvé la paix et peuvent désormais circuler librement, sans risquer d'être agressés par les militants indépendantistes radicaux.

Cette situation catastrophique ne doit pas faire oublier que de nombreuses inégalités persistent en Nouvelle-Calédonie et que ces inégalités ont été aggravées ces dernières semaines en raison du coup d'État tenté par les indépendantistes radicaux. Les Calédoniens souffrent en premier lieu d'inégalités ancrées par l'Accord de Nouméa. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers de Calédoniens sont privés de leurs droits civiques et politiques en raison du maintien du gel du corps électoral. D'autres sont empêchés d'accéder à certains métiers. Enfin, de lourdes inégalités géographiques pèsent sur les habitants de la province Sud qui sont sous-représentés dans les institutions politiques calédoniennes.

Par ailleurs, la tentative de coup d'État des indépendantistes radicaux a porté atteinte aux droits fondamentaux des Calédoniens. Des milliers de Calédoniens ont vu leur liberté de circulation drastiquement réduite. Certains ont été agressés et menacés de mort en raison de leurs opinions politiques. Les communautés religieuses et spirituelles ont été inquiétées par des attaques ciblées.

Depuis leur arrivée en responsabilité il y a cinq ans, les Loyalistes ont pris soin d'informer les instances internationales de l'évolution de la situation politique, économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Toujours en veillant à présenter cette situation de manière honnête et transparente. Nous réitérons ainsi notre souhait que le comité de décolonisation (C-24) puisse dépêcher une mission d'observation en Nouvelle-Calédonie. Elle y observera les dégâts incommensurables causés par la tentative de coup d'État et pourra constater que beaucoup d'acteurs partagent de fausses informations à des fins politiques. Cette mission pourra nourrir ces réflexions qui accompagnent le processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, qui est arrivée à sa conclusion en décembre 2021 avec le vote souverain, libre et éclairé des Calédoniens de rester Français.



Les
Loyalistes